Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2024- 1169 /PRES promulguant la loi n° 023-2024/ALT du 12 septembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm EL Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD).

LE PRÉSIDENT DU FASO, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024;

Vu la lettre n°2024-091/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 17 septembre 2024 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n°023-2024/ALT du 12 septembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm EL Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD);

DÉCRÈTE

Article 1 : Est promulguée la loi n°023-2024/ALT du 12 septembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à

Sharm EL Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du Projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de

développement (BOAD).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 04 octobre 2024

Capitaine (brainin PRAORE

BURKINA FASO

-=-=--UNITE-PROGRES-JUSTICE IVE REPUBLIQUE

-=-=-TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

LOI N°023-2024/ALT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT SIGNÉ LE 24 MAI 2023 A SHARM EL SHEIKH, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
- Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ;

a délibéré en sa séance du 12 septembre 2024 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh, entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque ouest africaine de développement (BOAD).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 12 septembre 2024

Pour le Président de l'Assemblée législative de transition, le Premier

Vice-président

Dafidi David LOMPO

Le Secrétaire de séance

Kiswendsida Evariste ZONGO